

Blandine LEPERS-BOULOT  
Manon JOLYOT

175 Rue de Lille  
BP 70062  
59831 LAMBERSART  
CEDEX

Tél. : 03.20.93.87.30

Fax : 03.20.93.83.66

[ndl-lambersart@notaires.fr](mailto:ndl-lambersart@notaires.fr)

Service négociation

Tél : 03.20.93.87.56

Tel : 06.11.42.73.31

[negociation.59203@notaires.fr](mailto:negociation.59203@notaires.fr)

Du lundi au vendredi  
de 9h15 à 12h15  
et de 14h à 18h

IBAN : FR46 4003 1000 0100 0029

4660 G19

BIC : CDCG FR PP

  
Notaire



### AFFICHAGE REGLEMENTAIRE

## Coût des prestations de l'étude non tarifées par le décret du 26 février 2016

- Testament olographe (et dépôt au fichier central) 100 HT soit 120 TTC
- Consultation écrite faisant suite à un entretien physique : 120 € HT de l'heure soit 144 € TTC
- Analyse de patrimoine : 1.000 € TTC + 1% sur le gain fiscal
- En succession : Déblocage de fonds en l'étude et répartition entre les héritiers (hors déclaration de succession) : 250 € TTC
- Procuration sous seing privé : 20 € TTC
- Baux commerciaux et professionnels : un mois de loyer HT avec un minimum de 600 € HT (soit 720 € TTC)
- Constitution de société : rédaction des statuts adaptés aux besoins : 800 € TTC, hors frais de greffe et annonce légale
- Cession de parts sociales : 900 € HT (soit 1.080 € TTC), hors frais de greffe et annonce légale
- Cession de fonds de commerce : 1% HT du prix de cession, avec un minimum de 1.000 € HT
- Compromis : 250 € TTC, exigible si l'acte authentique en découlant ne se régularisait pas
- Promesse unilatérale de vente (authentique) : 250 € TTC
- Option successorale : 100 € HT soit 120 € TTC
- Envoi en possession : 250 € HT, soit 300 € TTC
- Dépôt de pièces au rang des minutes : 200 € HT soit 240 € TTC
- Autres actes non règlementés : 120 € HT de l'heure soit 144 € TTC

Le guide de la taxe des actes notariés est disponible en consultation à l'Etude, sur simple demande adressée à l'accueil.

Il peut également être consulté en ligne : [www.notaires.fr/fr/profession-notaire/le-tarif-du-notaire-emoluments-et-honoraires](http://www.notaires.fr/fr/profession-notaire/le-tarif-du-notaire-emoluments-et-honoraires)

Des débours peuvent s'ajouter au coût des actes règlementés selon la nature des intervenants, et les prestations effectuées par eux (demandes d'état-civil dématérialisées, SAFER, infogreffe, etc...)



**NDL**

Notaires de Lambersart

### **Tarif ventes négociées par l'Etude**

7% TTC (sur la tranche de 1 à 100.000 €) + 2,8% TTC (sur la tranche au-delà de 100.000 €)  
avec un minimum de 1.500,00 €